



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 1718

Texte de la question

M. Roland Nungesser appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'implantation du grand stade du fait de la remise en cause du choix de Melun-Senart. En effet, certaines rumeurs font état de la possibilité d'une implantation dans le cadre du bois de Vincennes. Or, celle-ci avait été écartée de façon apparemment définitive pour des raisons évidentes, qui tiennent essentiellement à la sauvegarde du bois de Vincennes et aux difficultés de circulation déjà difficilement supportables dans cette partie Est de la banlieue parisienne. Il souhaiterait donc obtenir une déclaration officielle de nature à rassurer ceux qui s'inquiètent de l'éventualité de cette catastrophe écologique.

Texte de la réponse

L'implantation du grand stade prévu pour la Coupe du monde de football de 1998 fait actuellement l'objet d'une procédure officielle conduite sur le site de Melun-Senart. Si le résultat des consultations engagées n'apparaissait pas satisfaisant, d'autres solutions, actuellement à l'étude, pourraient être mises en œuvre. Aucune de ces solutions alternatives ne concerne le site du bois de Vincennes. Le ministère de la jeunesse et des sports peut donc apporter tous les apaisements souhaitables à ceux qui s'inquièteraient d'un tel projet.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1718

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1498

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2576